

## COMMUNE DE HOMBOURG

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 04 AVRIL 2018

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick et RIEGERT Roland

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DA SILVA Corinne (procuration à M. BOURDALEIX Gilles), Mme MESSMER Sabine (procuration à Mme TRIPONEL Stéphanie), Mme PIERREZ Sabine (procuration à Mme HANIFA Aurélie) et M. MOEBEL Raymond (procuration à Mme SAUPIN Lila)

**A été nommé secrétaire** : WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

### **Ordre du jour** :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2018
2. Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Commune
3. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Commune
4. Approbation du Budget Primitif 2018 - Budget Commune
5. Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Assainissement
6. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Assainissement
7. Approbation du Budget Primitif 2018 – Budget Primitif
8. Vote des taux de la fiscalité locale
9. Attribution des subventions 2018
10. Fixation des durées d'amortissements M14 et M49
11. Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif
  - a. QUILLES – piste de quilles
  - b. MJC – remise en forme et tennis
  - c. DIESES ET BEMOLS – salle de musique
12. Convention de participation pour la prévoyance du personnel communal
13. Participation Séjour AU SKI – CIS RHIN HARDT
14. Chasse communale - Agrément d'un nouveau permissionnaire
15. Achat de Gaz - Constitution d'un groupement de commande M2A
16. Tour de table / Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

01. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2018

Après lecture et quelques corrections, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

02. Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Commune

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence la Trésorière Principale d'Ottmarsheim, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, et voté par le Conseil Municipal lors de la même séance.

C'est ainsi que Madame la Trésorière Principale d'Ottmarsheim a soumis, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2017.

Ce document fait ressortir

- à la section de Fonctionnement un excédent de 960 374,69€

- à la section d'Investissement un besoin de financement de 215 433,81€

soit un excédent global de clôture de 744 940,88€ montant égal à celui apparu au compte administratif du même exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par la Trésorière Principale d'Ottmarsheim.

03. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Commune

Monsieur le Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2017 qui donne les résultats suivants, semblables à ceux du compte de Gestion présenté par Madame la Perceptrice.

I - Section de fonctionnement: 960 374,69€

II - Section d'investissement: - 215 433,81€

Après la reprise des résultats antérieurs qui sont les suivants:

I - Section de fonctionnement: 990 568,13€

II - Section d'investissement: - 231 649,36€

Les résultats deviennent:

I - Section de fonctionnement : 1 950 942,82€

II - Section d'investissement: - 447 083,17€

soit un résultat global positif de 1 503 859,65€

Monsieur le Maire quitte la salle.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- constate et admet les résultats du compte administratif 2017
- décide de reporter le solde créditeur de la section de fonctionnement de 1 503 859,65€ au c/R002
- décide d'affecter au c/r1068 la totalité du déficit d'investissement soit 447 083,17€
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

#### 04. Approbation du Budget Primitif 2018 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe que le budget Primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre ainsi:

Section de fonctionnement: 3 703 000,00€

Section d'investissement: 2 723 000,00€

soit un montant total de 6 426 000,00€

L'assemblée, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018

#### 05. Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte de Gestion de Madame la Receveuse-Perceptrice de l'exercice 2017 du Budget Annexe Assainissement dont les résultats sont les suivants:

I - Section d'exploitation: - 20 229,80€

II - Section d'investissement: 26 470,31€

Après la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016, dont les résultats sont:

I - Section d'exploitation: 50 169,57€

II - Section d'investissement: 391 590,68€

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 deviennent:

I - Section d'exploitation: 29 939,77€

II - Section d'investissement: 418 060,99€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- constate et approuve les résultats du compte de Gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par Madame la Trésorière Principale.

#### 06. Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe Assainissement qui sont les suivants:

##### I - SECTION D'EXPLOITATION

. Dépenses: 37 472,65€  
. Recettes: 17 242,85€  
. Reprise 2016: 50 469,57€  
. Solde 2017: 29 939,77€

##### II - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses: 8 000,00€  
. Recettes: 34 470,31€  
. Reprise 2016: 391 590,68€  
. Solde 2017 : 418 060,99€

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- constate et accepte les résultats du Compte Administratif 2017

- constate le report du c/R002 du Budget Annexe Assainissement 2017 de la somme de 29 939,77€ et de 418 060,99€ au c/R001.

#### 07. Approbation du Budget Primitif 2018 – Budget Primitif

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre aux montants suivants:

Section d'investissement : 452 100,00€  
Section d'exploitation: 62 000,00€

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- approuve le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2018

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et

- l'autorise à signer toutes pièces, contrats et actes y relatifs

#### 08. Vote des taux de la fiscalité locale

Le produit fiscal attendu des 3 contributions directes par la Commune s'élève à 441 062,00€.

Monsieur le Maire rappelle que 3 solutions s'offrent aux élus : soit augmenter le taux, soit le baisser, soit le maintenir. Il propose donc de le maintenir en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux 2018 comme suit :

. Taxe d'habitation :	4.94%
. Taxe Foncière (propriétés bâties) :	8.66%
. Taxe foncière (propriétés non bâties) :	39.76%

soit les mêmes taux que l'an passé.

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

#### 09. Attribution des subventions 2018

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales aux associations et organismes suivants :

Prévention Routière:	100€
SEPIA:	100€
Delta Revie (21€ par abonné):	126€
Société des Amis de la BDP:	150€
Association Sclérose en plaque:	400€
Association AMIS DES LANDES 68:	500€
Banque Alimentaire du Haut-Rhin:	600€
APAMAD/APALIB:	770€
Association Foncière de Hombourg:	1 200€
Amicale du Personnel:	6 000€
MJC:	122 569€

Associations locales ne disposant pas de salle communale durant l'année 2018:

Association des Petits Champs	200€
Association Hombourg Plein Sud	200€
AS Golf de Hombourg	300€

Le budget primitif comprend par ailleurs une ligne de 25 000€ dont les bénéficiaires ne sont pas définis et qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- approuve les subventions à verser à 2018 exposées comme ci-dessus

#### 10. Fixation des durées d'amortissements M14 et M49

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'harmoniser les durées d'amortissement comptables,  
CONSIDERANT l'avis favorable de Mme le Trésorier d'Ottmarsheim,  
SUR PROPOSITION de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité décider de fixer les durées d'amortissement comme suit :

**EN M 49** tout en se basant pour la définition des biens à l'instruction codificatrice n° 07-053-M4 du 31 décembre 2007

Station d'épuration (ouvrages lourds) - Réseaux d'assainissement bâtiments durables	60 ans
Ouvrages courants en assainissement et ouvrages de génie civil pour captage, transport et traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	60 ans
Installations de traitement de l'eau potable, pompes, appareils électromagnétiques, installations de chauffage, de ventilation, bâtiments légers, abris, agencement et aménagements de bâtiments, installation électriques et téléphoniques, mobilier de bureau	15 ans
Appareils de laboratoire, matériel de bureau et informatique, engins de travaux public, véhicules	5 ans
Dans tous les domaines obligatoirement concernés ; pour les sommes inférieures à 1000€	1 an

#### **EN M 14**

Subvention d'équipement et participations aux organismes publics ; supérieures à 25 000€	15 ans
Subventions d'équipement et participations aux organismes publics; entre 10 001€ et 15 000€	5 ans
Dans tous les domaines obligatoirement concernés, les sommes inférieures à 10 000€	1 an

### 11. Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif

#### a. Association QUILLES RHIN HARDT – piste de quilles

La société de quilles occupe le local affecté à cet usage. Comme convenu initialement, il est proposé de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'équipement mis à disposition.

Pour la saison 2017/2018, il est proposé de fixer la participation à 457€ par an.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée,

- fixe le montant de la participation annuelle à 457€ au titre de la saison 2017/2018.

#### b. MJC – remise en forme et tennis

La MJC occupe différents locaux dans le complexe sportif ainsi que le court de tennis.

A ce titre, il est prévu une participation aux frais de fonctionnement de cet équipement. Pour la saison 2017/2018, il est proposé d'en fixer le montant à 9 050€ pour le complexe sportif et 352€ pour le court de tennis.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée,

- fixe le montant de la participation annuelle à 9 050€ au titre de la saison 2017/2018 pour la

participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif et de 352€ pour le court de tennis.

c. DIESES ET BEMOLS – salle de musique

Les DIESES ET BEMOLS occupent régulièrement la salle de musique du complexe sportif. A ce titre, une convention a été signée le 10 avril 2015 fixant une participation annuelle de 450€ aux frais de fonctionnement du bâtiment.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée,

- fixe le montant de la participation annuelle à 450€ au titre de la saison 2016/2017 pour la participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif.

12. Convention de participation pour la prévoyance du personnel communal

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

**LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 27 mars 2018 ;

**Vu** l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est de 480€ par an et par agent

### 13. Participation Séjour AU SKI – CIS RHIN HARDT

Monsieur le Maire rappelle que l'association CIS RHIN HARDT, créée en 1967, a pour but de faire découvrir et d'initier les enfants de notre commune aux joies du ski.

Jusqu'en 2014 étaient organisés les "Mercredis des Neiges", mais en raison de la réforme des rythmes scolaires, l'association a dû se réorganiser et a opté pour l'organisation d'un séjour au ski durant les vacances scolaires d'hiver, qui cette année, s'est déroulé à Châtel, du 04 au 09 mars 2018, dans un centre de vacances.



En date du 12 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de continuer de subventionner le CIS RHIN HARDT à hauteur de 100€ par participant hombourgeois âgé de moins de 18 ans.

Cette année, 03 jeunes hombourgeois ont participé à ce séjour. Il est donc proposé de verser une subvention de 300€ au CIS Rhin Hardt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- décide l'attribution d'une subvention de 300€ au CIS RHIN HARDT  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

#### 14. Chasse communale - Agrément d'un nouveau permissionnaire

Conformément à l'article 20/VI du cahier des charges des chasses communales pour la période 2015/2024, Monsieur WALGENWITZ Désiré, adjudicataire de la chasse communale, a sollicité notre avis quant à la nomination de Monsieur Daniel GREDER demeurant à KIFFIS (Haut-Rhin), 5 rue Principale, en tant que permissionnaire sur le lot de chasse communal.

Monsieur BOURDALEIX Gilles demande si le montant de la location de la chasse est divisé entre le locataire et ses permissionnaires. Monsieur le Maire lui répond par la négative. Le locataire est le seul débiteur.

Après avoir délibéré, et au vu du dossier de candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- émet un avis favorable à la candidature de Monsieur Daniel GREDER en tant que permissionnaire sur le lot de chasse communal  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

#### 15. Achat de Gaz - Constitution d'un groupement de commande M2A

L'ouverture des marchés de l'énergie, et la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, imposent aux personnes publiques de mettre en concurrence les différents fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique et de conclure des marchés publics pour l'achat d'énergie.

Afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats de gaz naturel, il est proposé de prendre part au groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et les communes membres souhaitant y adhérer.

Il est proposé que m2A assure la fonction de coordonnateur, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés. La consultation serait passée par voie d'accord-cadre avec marchés subséquents conformément aux règles de la commande publique.

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution des marchés subséquents conclus et est tenu de s'acquitter directement auprès du titulaire du montant des fournitures livrées à sa demande, en application du marché subséquent signé.

Par ailleurs, chaque membre s'engage à fournir la description de ses besoins selon les modalités fixées par le coordonnateur.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ces propositions ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire au fonctionnement de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution des prestations.

#### 16. Tour de table / Divers

- Boulangerie : Monsieur le Maire tient à tenir les élus informés de l'avancement de la reprise de la « boulangerie » par Banette. Le dossier est devenu compliqué suite à la passation en procédure de sauvegarde de la boulangerie Wilson Hombourg puisque la Banque a bloqué la vente en exigeant davantage de garanties au repreneur. Le dossier stagne donc.
- Fibre optique : Monsieur le Maire fait part aux conseillers de sa prochaine rencontre avec Rosace. Il rappelle que des travaux d'installation de la fibre optique dans le quartier des petits champs ont été négociés pour 2018, dans la foulée des travaux prévus à Kembs. Le reste du village sera normalement concerné en 2021. En attente de confirmation.
- Piste de quilles : Messieurs RIEGERT Roland et GRANDIDIER Noël attirent l'attention du conseil municipal sur l'urgence des travaux de réfection à effectuer sur la piste de quilles. Le jeu devient compliqué. Une fois avoir recueilli l'avis de tous les présents, Monsieur le Maire s'engage à lancer la commande cette semaine encore afin que le délai de réalisation de ces travaux soit compatible avec la reprise de la saison.
- Commission évènements et culture : Madame LEMOINE Anne-Catherine s'assure que tous les conseillers aient bien réceptionné les derniers comptes-rendus de commission.
- Fête au village : Monsieur RIEGERT Roland attire l'attention de Madame LEMOINE sur le fait que cette année, la manifestation sera plus grande et qu'il serait bon d'en informer les associations afin que celles-ci puissent s'organiser et choisir leur créneau en toute connaissance de cause. Madame LEMOINE l'informe que comme chaque année, une réunion de toutes les associations locales est prévue courant avril et que l'information sera bien sur donnée à ce moment-là.
- Euroglas : Monsieur RIEGERT Patrick indique que le bruit perdure. Il s'interroge sur ces nuisances. Où en est Euroglas ? Une solution a-t-elle été trouvée ? Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce problème est dû à une nouvelle machine de production d'oxygène installée dans l'enceinte de la société. Plusieurs solutions sont à l'étude. L'entreprise est très impliquée et souhaite également que ces nuisances cessent au plus vite.
- Journée citoyenne : Madame TRIPONEL Stéphanie informe que les bulletins d'inscription commencent à arriver ! Dernier délai d'inscription fixé au 28 avril. Elle informe également que le pôle enfants a été repensé afin que tout se déroule du mieux possible et espère que l'ensemble du Conseil Municipal sera présent sur les différents chantiers.

- Haut-Rhin Propre : Madame SAUPIN Lila s'interroge sur le manque de participation des conseillers municipaux hommes. Seules 5 conseillères étaient présentes le 17 mars dernier. Elle relance donc un appel sur l'importance de la présence d'élus lors de toutes les manifestations communales.
- Jumelage : Madame SAUPIN rappelle les dates du prochain jumelage, à savoir du 18 au 21 mai prochain. Elle informe les conseillers qu'ils seront invités au repas officiel du dimanche midi mais que les autres animations seront réservées aux membres de l'association.
- Raymond MOEBEL : Madame SAUPIN donne ensuite des nouvelles de Raymond MOEBEL, adjoint au Maire, qui vient de se faire opérer. Elle transmet ses salutations.
- Parcours Vita : Madame SAUPIN Lila informe que le chantier rencontre un problème : le béton de fixation des différents agrès s'effrite (gel ou mauvais dosage... ). L'entreprise doit donc intervenir demain pour recommencer. De la rubalise a été mise en place en attendant.
- Agenda : prochaine séance du Conseil Municipal le 15 mai 2018.

La séance est levée à 22h30.